MAIRIE D'ALERIA

COMMUNE D'ALERIA

Document d' Information Communal sur les Risques Majeurs

SOMMAIRE

LE DICRIM

- Mot du Maire ……3
- A quels risques majeurs sommes-nous exposés ……4
- Exposition de la Commune aux Risques Majeurs ……5

LES RISQUES

- Risque inondation , submersion ……6-10
- Risque séisme ……11-12
- Risque feu de forêt ……13-14
- Risque industriel (ICPE) ……15-16
- Risque climatique ……17-19
- Risque Sanitaire ……20-21
- Risque nucléaire ……22-23
- Risque de transport de matières dangereuses (TMD) ……23-25

SE PROTEGER

- Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) ……26-28
- Le kit d'urgence 72H ……29
- Numéros Utiles ……30

MOT DU MAIRE

La commune d'Aléria est exposée à divers types de risques tels que les risques naturels (inondation, incendie, canicule ect), technologiques (transport de marchandises dangereuses, industriel) ou encore sanitaires (épidémie).
C'est pourquoi la commune a réalisé le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) , destiné à sa population.
Dans ce document, figurent les divers risques majeurs ainsi que les consignes de sécurité à suivre en cas d'accident réel.
Ceci est une condition essentielle pour que la population surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

Jean-Claude Franceschi

LES RISQUES

A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur ou plus communément appelé "catastrophe", résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence
- Une importante gravité qui se caractérise par de nombreuses victimes, de lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feux de forêt, séisme, mouvement de terrain, cyclone.
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, risque chimique.

Exposition de la Commune aux Risques Majeurs



Risques submersion, inondation



Risque transport matières



Risque séisme



Risques climatique



Risque installation industrielle

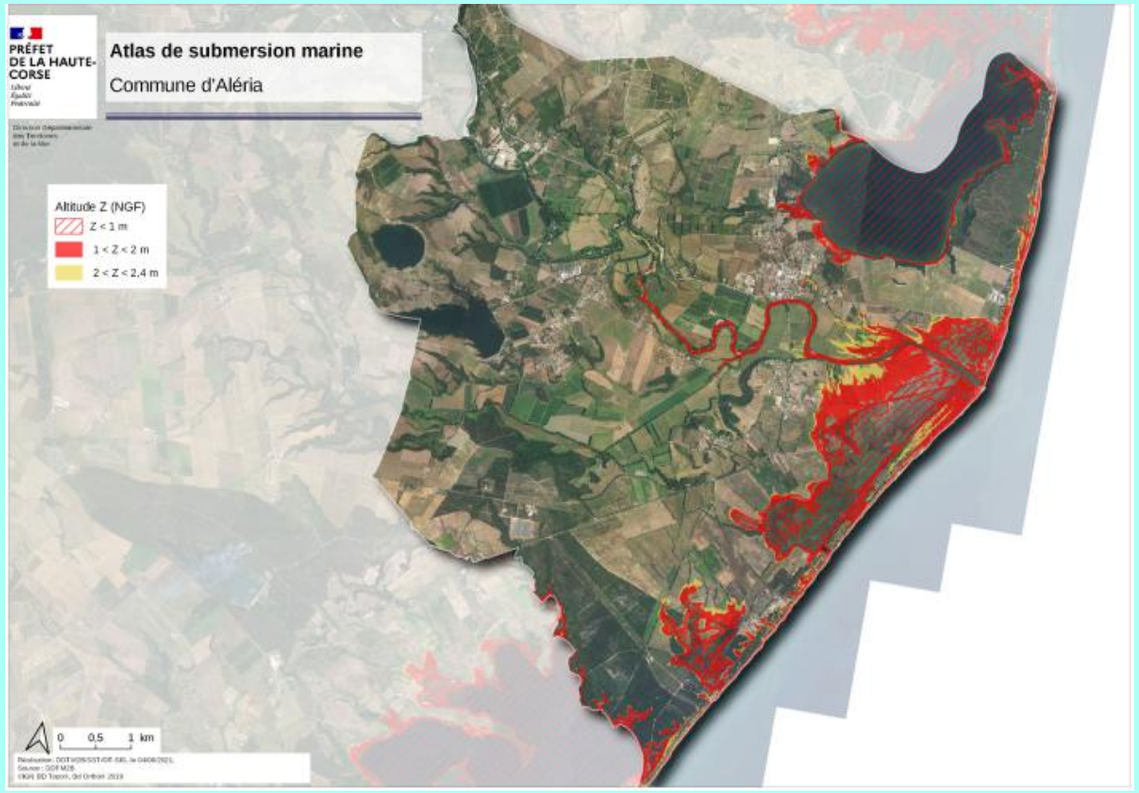


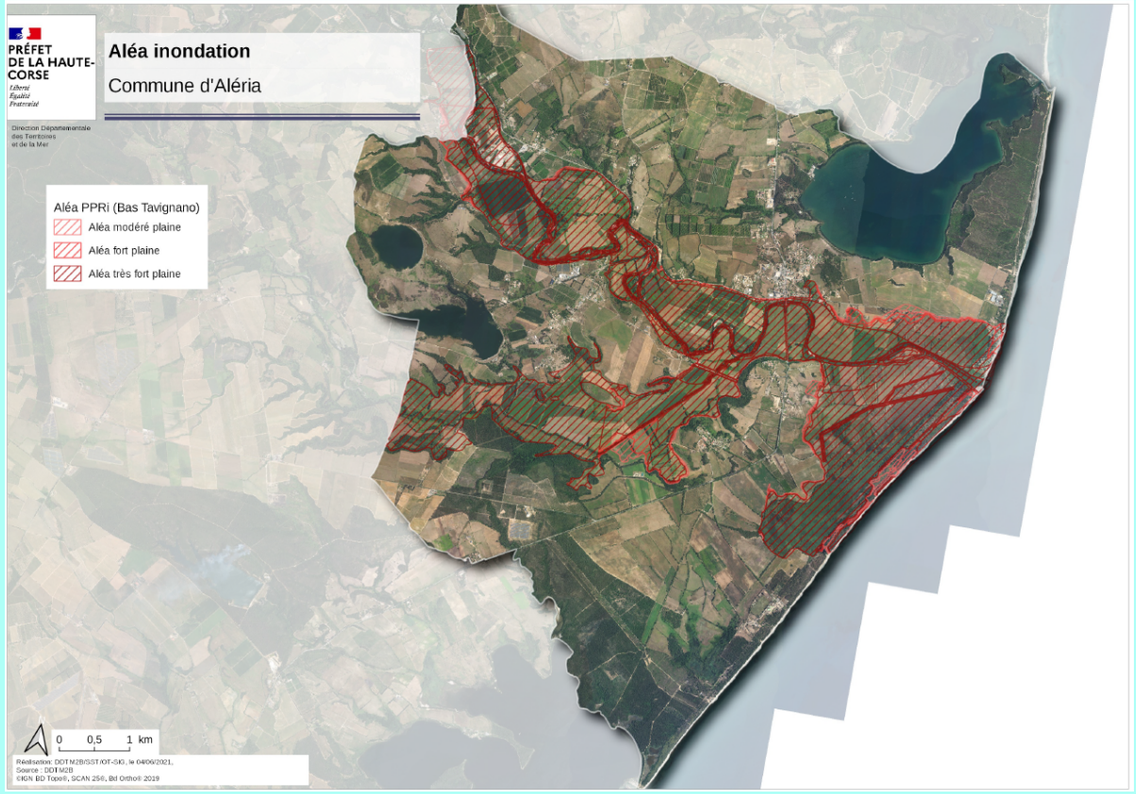
Risque feu forêt

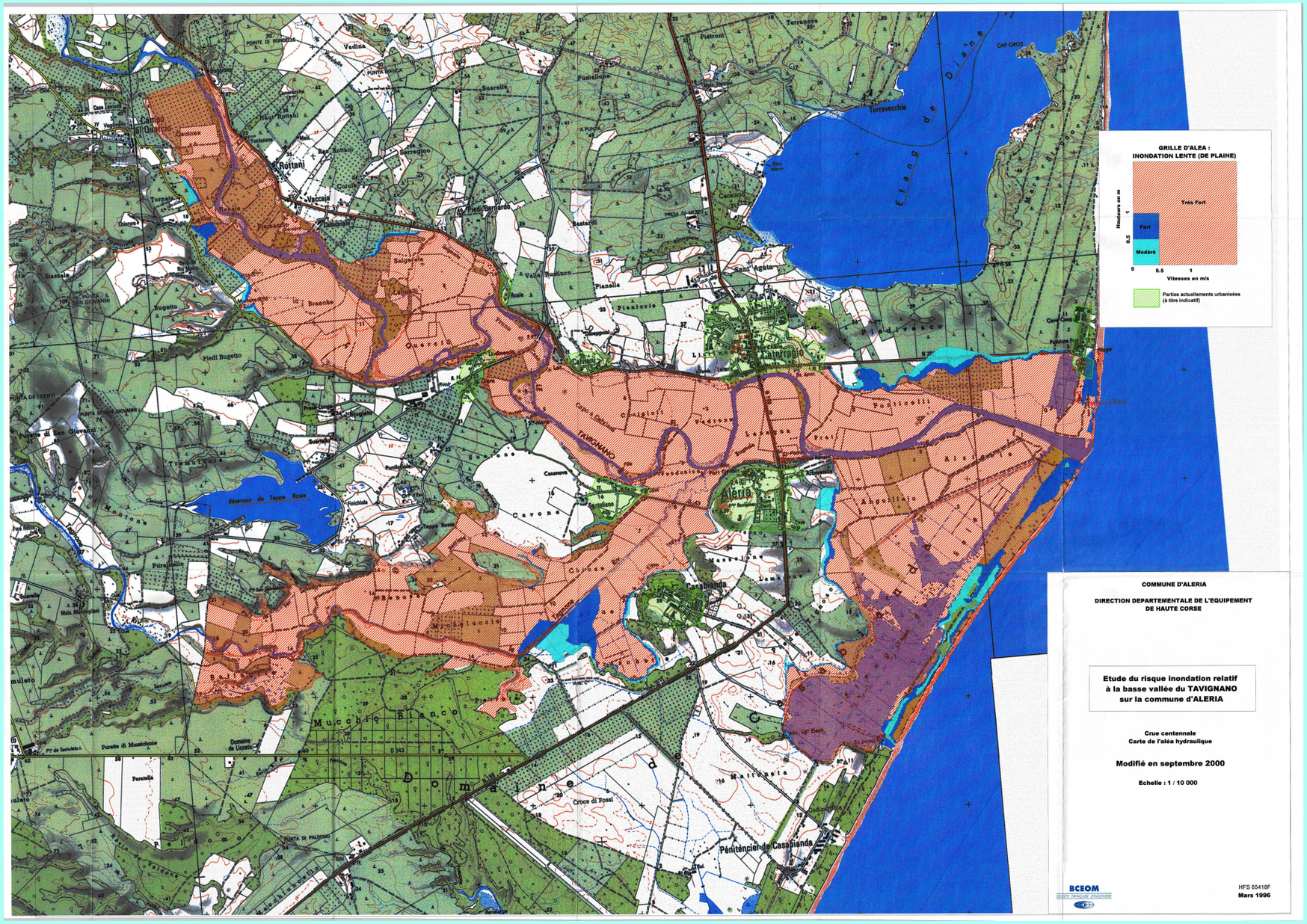
RISQUE INONDATION SUBMERSION

Une inondation correspond à la submersion temporaire de zones habituellement hors d'eau.
Elle peut être due :

- **Au débordement d'un cours d'eau :** une crue (ou montée du niveau de l'eau), lorsqu'elle est importante, peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. C'est le cas le plus fréquent.
- **A du ruissellement urbain :** lors de précipitations très intenses en ville, l'eau ne s'infiltre pas dans le sol, car ceux-ci sont imperméables.
Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés. Les eaux de pluies empruntent alors les rues, avec des courants parfois dangereux, jusqu'à rejoindre une rivière ou un autre réseau d'évacuation.
- **A une remontée de nappe :** une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain)
sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues. Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.
- **A une submersion marine :** sur le littoral, des conditions météorologiques et océaniques défavorables (souvent accompagnées d'une forte houle et d'un vent fort venant du large) peuvent entraîner une hausse du niveau marin et alors inonder les zones côtières.


PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE
Atlas de submersion marine
Commune d'Aléria
Altitude Z (NGF)
Z < 1 m
1 < Z < 2 m
2 < Z < 2,4 m
0
0,5
1 km


PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE
Aléa inondation
Commune d'Aléria
Aléa PPRi (Bas Tavignano)
Aléa modéré plaine
Aléa fort plaine
Aléa très fort plaine
0
0,5
1 km


GRILLE D'ALEA :
INONDATION LENTE (DE PLAINE)
Très Fort
Fort
Modéré
Hauteurs en m
Vitesses en m/s
Parties actuellement urbanisées
(à titre indicatif)
COMMUNE D'ALERIA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
DE HAUTE CORSE
Etude du risque inondation relatif
à la basse vallée du TAVIGNANO
sur la commune d'ALERIA
Crue centennale
Carte de l'aléa hydraulique
Modifié en septembre 2000
Echelle : 1 / 10 000
BCEOM
HFS 65418F
Mars 1996
Etang de Diane
Mare Ligure
Alèria
Tavignano
Mucchio Bianco
Domaine
Pénitencier de Casabianda

Historique des catastrophes naturelles sur la Commune d'Aléria

IOME2407754A Inondations et/ou Coulées de Boue 05/11/2023

INTE2130679A. Inondations et/ou Coulées de Boue 03/10/2021

INTE1705706A Inondations et/ou Coulées de Boue 19/12/2016

INTE1701176A. Inondations et/ou Coulées de Boue. 24/11/2016

INTE1503998A Inondations et/ou Coulées de Boue. 28/11/2014

INTE1238675A Inondations et/ou Coulées de Boue. 04/09/2012

IOCE1131348A Inondations et/ou Coulées de Boue. 04/11/2011

IOCE0906139A Inondations et/ou Coulées de Boue. 27/11/2008

IOCE0808037A Inondations et/ou Coulées de Boue. 25/10/2007

INTE0601033A. Inondations et/ou Coulées de Boue. 14/09/2006

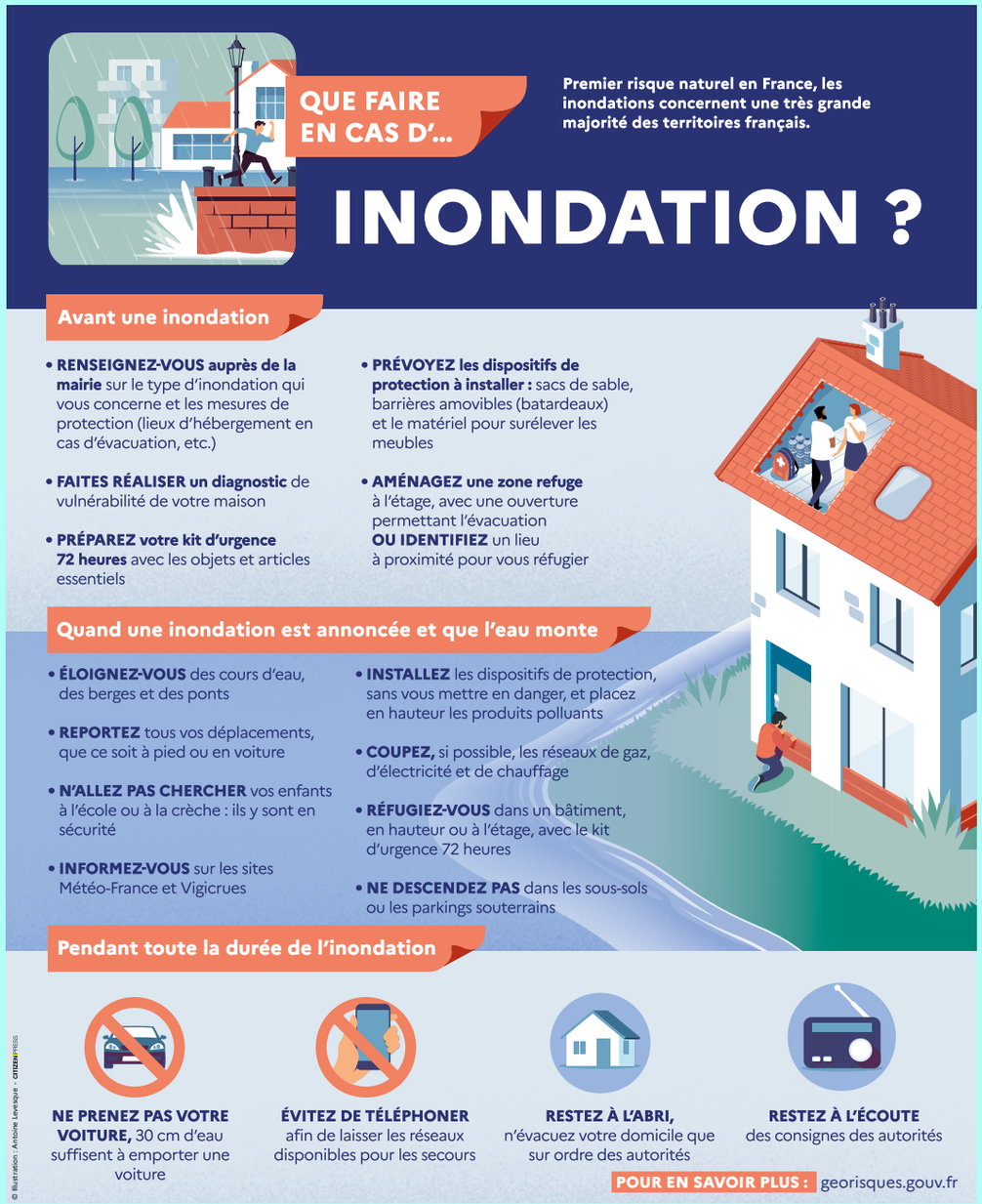
INTE9700395A. Inondations et/ou Coulées de Boue. 08/12/1996

INTE9400580A. Inondations et/ou Coulées de Boue. 04/11/1994

INTE9300655A Inondations et/ou Coulées de Boue. 31/10/1993

FICHE RÉFLEXE INONDATION SUBMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

METEO FRANCE Vigilance

VIGILANCE VAGUES-SUBMERSION

Comment se protéger

- **Je ne prends pas la mer**
- **Je m'éloigne** des côtes et des estuaires
- Je me tiens **informé** et je localise mon **kit d'urgence**
- **Je surveille** la montée des eaux
- **Je protège** les biens qui peuvent être inondés
- **Je rejoins** le plus haut point possible **ou me réfugie en étage**, en dernier recours sur le toit

La Vigilance météo, c'est Météo-France

Météo-France vous avertit des dangers météorologiques
vigilance.meteofrance.fr

votre logo

RISQUE SÉISMIQUE

Définition du risque

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol.
Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site.

On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

La Commune d'ALERIA est soumise à un risque faible.

FICHE REFLEXE SÉISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZENKIDS

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

votre logo

RISQUE FEU DE FORÊT

Définition du risque

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé.

On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

FICHE RÉFLEXE FEU DE FORÊT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ** vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENSIDE

votre logo

RISQUE LIÉ AU INSTALLATIONS INDUSTRIELLES (ICPE)

Définition du risque

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Installation de gaz inflammables liquéfiés exploitée par la société CORSTYRENE, commune d'Aléria

FICHE RÉFLEXE ACCIDENT INDUSTRIEL



RISQUE CLIMATIQUE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel :

- promeneur en bord de mer,
- personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Mesures de gestion du risque

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale leniveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur.

Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants :

- vent violent
- vagues-submersions, pluie-inondation
- orages, neige/verglas, avalanches
- canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

FICHE RÉFLEXE ACCIDENT CLIMATIQUE



RISQUE SANITAIRE

Définition du risque

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.
On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites.
 On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...

- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines

- les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

Les consignes à appliquer

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé
d'appliquer les mesures suivantes :

- Limitez les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave,
- Faites-vous tester contre le Covid-19 et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- Portez un masque adapté
- Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir
- Jetez immédiatement les mouchoirs après usage
- En l'absence de mouchoir, toussez ou éternuez au niveau du coude plutôt que dans les mains
- Réalisez une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- Ne touchez pas les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées
- En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.

RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire. En raison de la proximité de la présence de centrales nucléaire sur le territoire métropolitain, le risque nucléaire est pris en compte dans le département et donc dans la commune

Conséquences

- Le risque d'irradiation : il y a risque d'irradiation lorsqu'un objet ou un individu est soumis à des rayonnements émis par une source radioactive.
- Le risque de contamination : La contamination suppose un dépôt de substances radioactives sur les vêtements ou le corps d'un individu, par exemple les poussières radioactives dans l'air respiré ou dans le sol (aliments frais, objets ...)
- Rejet accidentel dans l'atmosphère d'éléments radioactifs, en particulier d'iode radioactif. Cet iode radioactif, inhalé ou ingéré expose la population à un risque accru de cancer de la thyroïde, en particulier pour les enfants.

FICHE RÉFLEXE ACCIDENT NUCLÉAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



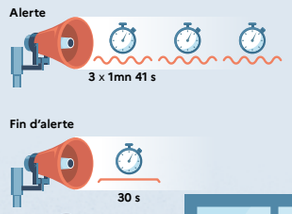
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant,** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires** sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT,** laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE,** uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leverque - CITIZENPRESS

votre logo

RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le transport d'une matière dangereuse concerne le transport d'une matière qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Conséquences

- Incendie, explosion, déversement de substance toxique sur la chaussée
- Propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou du sol

Notre commune est traversée par la RT 10 et la T 50, de fait Le transport de matière dangereuse se fait uniquement par voie routière.

FICHE RÉFLEXE ACCIDENT TMD



Enfermez vous dans un bâtiment



N'allez pas sur les lieux de l'accident



Bouchez toutes les arrivées d'air



N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas: les secours ont besoin des lignes

SE PROTEGER

Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)

Face aux risques majeurs, protégez-vous et protégez vos proches ! La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais aussi à chaque citoyen, qui doit être en mesure, en attendant les secours, de se mettre en sécurité. Prendre à l'avance des dispositions pour se protéger jusqu'à ce que tout danger soit écarté améliore la gestion globale de la crise. Moins sollicités, les services de secours sont alors mieux à même de répondre aux urgences, donc de sauver d'autres vies. Pour se préparer face aux risques majeurs, il est conseillé d'établir son plan individuel de mise en sûreté (PIMS).

Le PIMS qu'est-ce que c'est

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous, en

Flashez-moi !

EDITO
Tous résilients face aux risques !

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

Julien MARION
Directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



1. JE M'INFORME
sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- Sur internet : **www.georisques.gouv.fr**
- Auprès de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Auprès de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Les sites et réseaux sociaux des services de l'État

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

Risque : _____
Comportement : _____

Risque : _____
Comportement : _____

Risque : _____
Comportement : _____

Risque : _____
Comportement : _____

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est : _____

2. JE ME PRÉPARE
à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de rechange)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boite...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de rechange, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :

3. J'AGIS
en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, **je suis l'évolution de la situation.**

Les vigilances météo

Je surveille l'évolution des vigilances :
https://vigilance.meteofrance.fr
https://www.vigicrues.gouv.fr

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

L'alerte des populations

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

- **FR Alert** qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables. Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.
- Les sirènes **SAIP** qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :

- Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Relevez les stations près de chez vous :

France Inter _____ FM
France Bleu _____ FM
France Info _____ FM

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

Accident industriel	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
Accident nucléaire	Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
Accident transport de matières dangereuses	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
Avalanche	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
Éruption volcanique	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
Feu de forêt	Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
Inondation	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
Mouvement de terrain	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
Rupture de barrage	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
Séisme	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
Tempête/ Cyclone	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'oeil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

LES NUMÉROS UTILES

À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : **114**

Coordonnées à compléter :

- Mairie : _____
- Assurance : _____
- Proches : _____
- Autres : _____

JE M'IMPLIQUE

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
- Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
- Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
- Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr

Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous et protégez vos proches en quelques minutes



SÉCURITÉ CIVILE & GESTION DES CRISES — SDIS 06 — irma — association prévention MAIF

Le Kit d'urgence 72 heures

En cas de crise, les consignes des autorités aux habitants peuvent être de quitter immédiatement leur domicile, ou de rester chez eux jusqu'à l'arrivée des secours. Il est alors essentiel de préparer son kit d'urgence!!!!!!!



MAIRIE D'ALERIA

MAIRIE D'ALERIA 04.95.57.00.73
https://aleria.fr/

PRÉFECTURE de Haute-Corse 04.95.34.50.00
www.haute-corse.gouv.fr

Connaître les risques près de chez moi:
https://www.georisques.gouv.fr

METEO FRANCE:
https://meteofrance.com

